

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL 08 AOUT 2013

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 01 JANVIER 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2014

SALLE DES FETES

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

- vin honneur ou thé dansant	80 €
- déjeuner ou dîner	120 €
- journée complète	150 €
- lendemain midi	80 €
- lendemain midi et soir	100 €

PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

- vin honneur ou thé dansant	130 €
- déjeuner ou dîner	200 €
- journée complète	250 €
- lendemain midi	120 €
- lendemain midi et soir	150 €

PROFESSIONNELS HORS COMMUNE

305 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

4 manifestations gratuites par année civile, puis 80 € la manifestation

NETTOYAGE : si le nettoyage n'est pas effectué ou s'il est mal effectué : 80 €

Les tarifs s'entendent chauffage, électricité, cuisine et vaisselle compris.

MAISON DES ASSOCIATIONS

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

- journée complète	70 €
- lendemain	50 €

PARTICULIERS HORS COMMUNE

- journée complète	100 €
- lendemain	70 €

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- gratuite pour les réunions et les manifestations

NETTOYAGE : si le nettoyage n'est pas effectué ou mal effectué : 50 €

Les tarifs s'entendent chauffage et électricité compris.

LE MAIRE GERARD BLANCHARD CONCERNE PAR CETTE DELIBERATION QUITTE LA SALLE

DECLASSEMENT DE CHEMIN COMMUNAL POUR ALIENATION – LES VAINES – A MME BLANCHARD

ANGELIQUE

DECIDE :

- du déclassement de la parcelle A 682 de 25 ares 61 centiares
- de l'aliénation de cette parcelle au profit de Madame BLANCHARD Angélique au prix de 0,60 euros le mètre carré
- autorise l'un des adjoints à signer l'acte devant Maître GUILBAUD Notaire à SAINT MARCEL.

REGULARISATION DU CHEMIN DE BORDESOLLE : nécessité d'une enquête publique : le commissaire enquêteur vient le 9 août pour la mise en place de la procédure.

Le Maire,